

AFFAIRE N° 9

SUBVENTION de 1.280.000 F. accordée à la S.I.D.R. pour l'etissement de la Petite Ile (Saint-Denis)

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 12 Août 1958

Mesdames,

Messieurs,

Par délibération du 31 Juillet 1958, le Conseil Municipal a voté à la S.I.D.R. pour le relogement de la population de la Petite Ile Saint-Denis, la participation de 3.000.000 de F ..... 3.000.000.-

Cette participation est portée à ..... 4.280.000.-

Etant bien entendu que la différence, soit .. 1.280.000.- sera, par ailleurs, allouée à la Commune de St-Denis, à titre de subvention./.

Le 1er Adjt ff. de Maire,  
Signé: A. GUINOT.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
Saint Denis le 19 Sept 58  
P. de Prefet et pour délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé = Pelt

*vu et permis à l'appui de l'arrêté  
de Monsieur le Préfet  
Saint Denis le 16 Sept 58  
Le Secrétaire Général  
de Chef de Division délégué  
Signé*